

**délibération :  
DE\_2026\_4\_23**

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Objet : Délibération  
désignant les représentants  
au Syndicat Mixte de  
Défense et Valorisation  
Forestière (SMDVF)**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

**Présents** : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSOLE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

**Pouvoirs** :  
Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSOLE Thierry

**Absent(s)** : Monsieur PREVOST Charles

**Secrétaire de Séance** : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Bruno Caron de Fromentel

Le Syndicat mixte forestier est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé en 1987, qui regroupe le Conseil départemental de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 autres communes.

Pour ses adhérents, il œuvre dans le domaine forestier et plus particulièrement dans les travaux et la gestion des ouvrages préventifs de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), dans le cadre des politiques départementale et régionale menées dans ce domaine.

Le Syndicat est dirigé par un bureau composé de 21 membres (16 représentants des communes et 5 conseillers départementaux). Madame Dominique SANTONI, Présidente du Département, en est la Présidente. Les adhérents du Syndicat sont représentés par des délégués formant un comité syndical qui se réunit plusieurs fois par an pour valider les projets proposés.

Il est nécessaire de désigner :  
- Un délégué titulaire  
- Un délégué suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 5211-1  
Vu l'adhésion de la commune au SMDVF  
Vu les statuts du SMDVF

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE DESIGNER Monsieur Bruno Ruel, délégué titulaire et Monsieur Thierry de Cabissole délégué suppléant auprès du SMDVF.

DE DONNER pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.  
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 084-218401438-20260424-DE\_2026\_4\_23-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et  
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 27/04/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER